

# RÉVOLUTIONNAIRES

POUR UN PARTI DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES, COMMUNISTE ET INTERNATIONALISTE



## FACE À LA RÉPRESSION D'ÉTAT ET À LA VIOLENCE PATRONALE, FAISONS BLOC

*Jeudi 18 avril, Jean-Paul Delescaut, secrétaire de l'Union départementale CGT du Nord, a été condamné un an de prison avec sursis et 5 000 euros d'amende pour « apologie du terrorisme ». Ce militant syndical était poursuivi en raison d'un tract écrit collectivement et diffusé le 10 octobre dernier, trois jours après l'attaque du Hamas contre Israël. Cette condamnation sonne comme un avertissement à toutes celles et ceux qui expriment leur solidarité avec le peuple palestinien, écrasé sous les bombes à Gaza depuis plus de six mois et victime depuis 75 ans d'oppression coloniale.*

### La criminalisation du soutien au peuple palestinien

« Les horreurs de l'occupation illégale se sont accumulées. Depuis samedi [7 octobre], elles reçoivent les réponses qu'elles ont provoquées » : c'est ce passage du tract qui a permis à la justice d'estimer que le tract « constituait une légitimation d'un attentat de masse sous couvert d'une analyse historique ». Jean-Paul Delescaut n'est pas un cas isolé. Rima Hassan, candidate LFI aux élections européennes, est convoquée par la police le 30 avril, elle aussi pour « apologie du terrorisme », juste après l'interdiction de la réunion publique en solidarité avec la Palestine qu'elle devait tenir à Lille en compagnie de Jean-Luc Mélenchon. C'est aussi le cas de Siham Assbague, journaliste et militante antiraciste, ou encore d'Anasse Kazib, cheminot, militant révolutionnaire et syndicaliste à Sud Rail, et de bien d'autres. Selon le ministère de la Justice, 600 procédures étaient en cours en janvier 2024 pour « apologie du terrorisme » ou « provocation à la haine raciale ». Il s'agit d'une véritable inflation répressive, qui vise à faire taire toute contestation et qui s'appuie sur une indignation bien sélective. Car à ce jour, aucune poursuite n'a été engagée contre ceux qui légitiment le génocide en cours à Gaza, qui a déjà fait plus de 34 000 morts sous les bombes, dont un tiers d'enfants, et se poursuit par une famine organisée.

### Une dérive autoritaire contre toute forme de contestation

Cette répression contre celles et ceux qui soutiennent le peuple palestinien est un pas supplémentaire dans le cours autoritaire et liberticide du gouvernement Macron. Manifestations et réunions politiques interdites, militants convoqués par la police, lycéennes et lycéens mis sous surveillance, sportifs, chercheurs, universitaires, écrivains, cinéastes blacklistés, adjoint au maire privé de son mandat... le gouvernement affute ses armes répressives pour les employer demain à plus grande échelle contre une contestation sociale qu'il a toutes les raisons de craindre.

Car après les annonces de coupes budgétaires dans les services publics, qui vont peser particulièrement sur les classes populaires, après la nouvelle attaque contre les droits des chômeurs, le patronat poursuit l'offensive avec l'annonce de centaines de licenciements. Alors même que les actionnaires se gavent de dividendes, ce sont les fermetures d'usines qui sont promises aux travailleurs. Stellantis fait planer la menace sur plusieurs usines du groupe. ExxonMobil annonce la vente de plusieurs sites et la suppression de 677 emplois à Gravenchon (Seine-Maritime). Et maintenant, c'est au tour de Sanofi d'annoncer 300 emplois supprimés.

Le gouvernement n'est pas en reste, avec son ministre de la Fonction publique, Guérini, qui annonce que les licenciements ne seront plus « tabous » dans la fonction publique. En réalité, des licenciements de fonctionnaires, il y en a déjà sur des motifs disciplinaires. Mais le gouvernement use de bien d'autres méthodes pour réduire les effectifs, entre gel des embauches et dégradation des conditions de travail pour pousser dehors des travailleuses et travailleurs exténués.

Alors oui, il y a bien des raisons de se révolter et de s'organiser contre ce monde barbare qu'engendre le capitalisme et la loi du profit. Et pas question d'accepter de se laisser bâillonner.

Le 22 avril 2024 - [contact@nouveauantipartianticapitaliste.fr](mailto:contact@nouveauantipartianticapitaliste.fr)